



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. BALZANO, M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/64

**Travaux d'aménagement du Boulevard Madame Mère
Trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Cette artère importante du quartier TROTTEL (entre l'Albert 1^{er} et le parc Berthault) a fait l'objet d'un premier aménagement de trottoir. Il s'agit de poursuivre et terminer cet aménagement. Cela permettra d'améliorer sensiblement la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons), de mieux réglementer le stationnement des véhicules et d'améliorer le confort et les commodités de circulation avec un éclairage performant.

Les travaux nécessaires s'élèvent à 1 M€HT. Ils comprennent :

- Des aménagements de trottoirs avec une réfection des revêtements et une mise aux normes d'accessibilité,
- la rénovation complète de l'Eclairage Public, performant et économe,
- La mise en place de mobilier urbain : banc, garde-corps et potelets,
- La réalisation d'aménagements paysagers avec la place de l'arbre dans la ville,
- La réalisation de travaux de chaussée.

L'assiette foncière est propriété de la commune.

Afin de réaliser ces travaux, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville. Le coût de l'opération est estimé à 1 000 000 €HT soit 1 100 000 €TTC.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 30 %,
Collectivité Territoriale de Corse : 30%,
Ville d'Ajaccio : 40 %.

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

Etudes : Mai 2017 à juillet 2017,
Consultation travaux : Août-octobre 2017,
Notification du marché : Novembre 2017,
Travaux : Décembre 2017.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER :

Les travaux d'aménagement du Boulevard Madame Mère, trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 30 %,
Collectivité Territoriale de Corse : 30%,
Ville d'Ajaccio : 40 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire :

- à signer tous les documents se rapportant à l'opération.

- à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Conseil départemental, Collectivité Territoriale de Corse) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 avril 2017,
Considérant, que les travaux d'aménagement sont nécessaires afin de poursuivre et finaliser l'aménagement du quartier TROTTEL ;
Considérant que la sécurité publique ainsi que la commodité de passage l'exigent ;

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Les travaux d'aménagement du Boulevard Madame Mère, Trottoirs, Eclairage Public, Aménagements Paysagers.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 30 %,
Collectivité Territoriale de Corse : 30%,
Ville d'Ajaccio : 40 %.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Conseil départemental, Collectivité Territoriale de Corse) et à signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017
Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI